FEDERATION FRANCAISE DE SPORT-BOULES LYONNAISES

COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL ARIEGE

AGREE PAR LA PREFECTURE DE L'ARIEGE
LE 28 FEVRIER 1951 SOUS LE N° W 09 1000 372
(LOI DU 1er JUILLET 1901)
- - - - - - - -
N° SIRET : 494 622 418 000 15
CODE APE : 926 C

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SIMPLE M3-M4

Organisateur : E.B LAROQUE D'OLMES

Responsable : COMITE BOULISTE ARIEGE

Lieu : LAROQUE D'OLMES, parking du stade

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 AVRIL 2024

M3 + M4 + F4

Dispositions communes

Inscriptions par écrit, avec envoi des fiches CBD correctement rédigées, sans tâche ni rature, uniquement à l'adresse en pied de page :

⇨ ***Avant le 22 mars 2024 minuit.***

Tenue du club, obligatoire dès la première partie.

Licence TRAD en cours de validité + contraintes médicales (tampon, certificat, questionnaire santé) :

⇨ ***A déposer au graphique dès l'arrivée sur site ******

***** => Dépôt au plus tard 5 minutes avant le début de la compétition, pour permettre un éventuel tirage, dans une poule de 3, où un joueur serait absent.**

Minimum requis de 3 joueurs par division, sinon compétition annulée.

Réglementation FFSB.

2 joueurs qualifiés par catégorie : participation au Qualificatif Pyrénées les 25 et 26 mai 2024 à (46).

Parties en 13 points ou 1h30.

Dispositions particulières

Début des parties le samedi matin : à définir selon le nombre d'engagés.

Horaire du dimanche : défini au graphique selon le nombre de qualifiés.

Rappel du Règlement Sportif

Article 77-2 : composition des poules par 4 en priorité, sinon en fonction du nombre de participants.

Article 77-4 : sortie de poules => premiers contre seconds.

Article 64-5 : avant le démarrage de la compétition (jet du but), s'il s'avère qu'une poule est réduite à 2 joueurs, suite à une absence, un tirage au sort parmi les poules de 4 s'impose, pour rétablir l'équilibre. En cas d'impossibilité, il faut réajuster les poules existantes.

Article 5 de l'Annexe 3 A : pour tout changement de jeu, c'est le Commissaire technique qui désigne le jeu de remplacement.

Annexe 3 B => pour tout départemental, tous les tirages et horaires, sont établis et dirigés par le CBD concerné.

Article 31-F3 : Au nom de l'éthique sportive, si une ou des équipes, ne défendent pas régulièrement leur chance, elles sont passibles de recevoir un carton par joueur (jaune = 50€, rouge = 200€) !

PRESIDENCE DU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL ARIEGE
GERALD BLANCHARD
2415, ROUTE DE MAZERES - 31550 CINTEGABELLE
TEL : 05.61.08.95.96 MAIL : cbd09.ariege@orange.fr